

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 126

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« du présent 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.